

Conseil Communal de Prangins
Commission des Finances

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport d'étude du préavis n° 41/03

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances (CF), composée de MM. Michel Augsburg, Roland Duss, Markus Eberhard, René Losey et André Piguet s'est réunie à 3 reprises, les 1^{er}, 09 et 30 octobre pour étudier le préavis relatif au **Budget communal 2004**. M. André Piguet était excusé pour la 2^{ème} séance. En tant que Municipal des Finances, le Syndic a participé à la première séance et a répondu à toutes les questions posées, ce dont la CF le remercie.

Remarques préliminaires

- Le Budget présenté, n'est pas un simple report réajusté de l'année précédente. Il a été élaboré avec une vision politique. Chaque poste a été travaillé sur le plan des ressources et des dépenses. La bascule et ses effets ont été, bien évidemment, aussi intégrés. Le budget a été travaillé et retravaillé par chaque Municipal puis consolidé.
- Deux mécanismes financiers de transferts disparaissent : le compte de régulation et le Fonds Bavard (aide scolaire).
- Les recommandations de l'Etat pour la préparation du budget étaient de tenir compte des revenus 2002 majorés de 8% et pour la fortune, du montant de 2002 majoré de 10%, ceci comme l'année précédente. La Municipalité s'est fixée des montants plus modestes, soit 5,5% pour les revenus avec 50 nouveaux contribuables ainsi que 6% pour la fortune.
Selon nous les augmentations de revenus prévues au budget 2004 se justifient essentiellement par l'augmentation du nombre de nouveaux contribuables entre 2002 et 2004
- La contribution à la facture sociale prise en compte pour la préparation du budget était initialement de Fr. 4'984'510.- (cpté 720.3515) soit le montant de 2003 majoré de 5%, ceci selon les données reçues du Canton. Suite à un 2^{ème} courrier tardif de ce dernier, cette contribution a été majorée de Fr. 542'490.- (une des raisons est la nouvelle classification de l'ensemble des Communes). Le déficit budgétaire qui en découle s'élève dès lors à Fr. 960'870.-
- Selon nous, la part du budget maîtrisable par notre commune baisse d'env. 12% (ETACOM y est pour quelque chose). Ce constat nous inquiète, car un récent article du « Temps » sur le hit parade des cantons suisses place le Canton de Vaud en queue du peloton (24/26).
La question de notre indépendance financière est plus actuelle que jamais.
Deviendrons-nous à l'avenir des exécutants chargés de transférer une part des besoins croissants du Canton sur les Contribuables ?

Remarques générales

- La Municipalité présente le budget 2004 avec, comme mentionné ci-dessus, un déficit budgétaire de Fr. 960'870.-, ceci essentiellement en raison de la période d'incertitude financière actuelle dans les relations Etat-Communes (malgré la fin de l'opération EtatCom) : d'autres charges risquent de venir encore alourdir notre dépendance vis à vis du canton. Dans cette situation incertaine, le soucis de la Municipalité est de maintenir un taux d'impôt le plus stable possible.

L'analyse de la Municipalité relative aux ressources se confirme par notre étude faite sur des tranches de revenu (dont l'origine a été volontairement masquée): Le 21 % des contribuables assure une partie importante des entrées fiscales. Le nombre de ces contribuables est en progression depuis 5 ans. La tendance des entrées effectives globales donne depuis 5 ans (1998-2002) une croissance approximative de Fr. 430'000.-/an.

Cette augmentation des recettes fiscales (contribuables physiques), conjuguée avec une baisse des taux d'intérêt, nous a permis d'améliorer sensiblement notre infrastructure (cependant on peut se poser parfois la question de la nécessité des investissements réalisés).

- Sur le plan des charges, le budget est suivi par la Municipalité avec rigueur mois par mois. Le suivi des ressources fiscales, est par contre beaucoup plus difficile car il dépend des versements irréguliers de la recette d'état.
- Depuis quelques années, les investissements annuels ont subi une sérieuse cure d'amaigrissement.

Remarques particulières (sur quelques comptes)

230.3300	Amortissement autres dépenses – Ce poste concerne l'informatique et le scanner.
420.3193	Cotisation à des institutions de droit privé – Ce poste à été transféré sous le compte 110.3522 (voir explications de quelques postes du budget)
440.3145	Entretien parcs, zone de loisirs et château – ce poste concerne uniquement les contrats d'entreprise
440.3189	Frais divers, travaux exécutés par des tiers – ce poste regroupe ce qui est hors contrat d'entreprise
451.4309	Taxe d'exemption pour containers – Ce n'est pas une taxe d'exemption mais une taxe prévue pour les nouvelles constructions en vue de compléter selon nécessité, les installations implantées.
510.3522	Participation à des charges d'enseignement d'autres Communes – il nous reste encore et cela jusqu'à nouvel avis des charges à payer pour l'école primaire
520.3522	Idem au 510.3522, mais pour l'école secondaire.

Avis de la Commission des finances

La commission des finances est d'accord avec la démarche de la Municipalité (maintien du taux et présentation du budget avec un déficit). Cependant elle doit être considérée

comme exceptionnelle et la commission recommande toute vigilance sur le plan des dépenses et plus particulièrement celles relatives aux investissements.

Pour ces dernières, nous trouvons que nous payons actuellement, malgré des taux d'intérêts historiquement bas, un lourd tribut en intérêt. Et l'espoir de voir un remboursement de nos dettes n'est pas pour demain. Aussi, nous recommandons pour cette année que les investissements soient limités au plus urgent et excèdent le moins possible le montant de l'autofinancement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante : Le Conseil communal de Prangins

- Vu le préavis municipal N° 41/03 concernant le budget 2004,
- Où le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide
- 1/ D'adopter le budget communal 2004, tel que présenté

Prangins, le 30 octobre 2003

La Commission des Finances

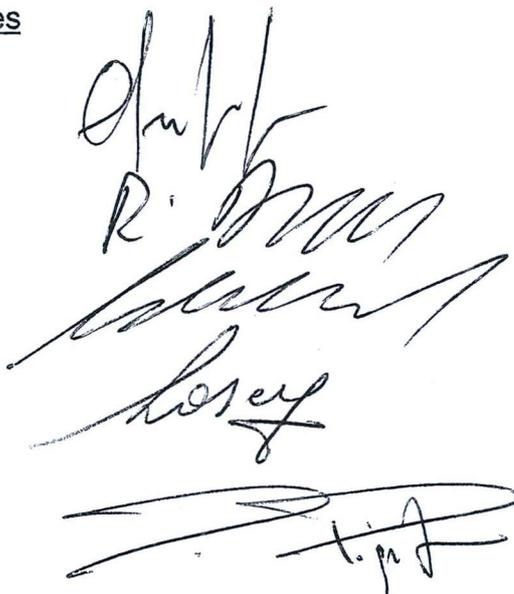
Michel Augsburger :

Roland Duss :

Markus Eberhard :

René Losey :

André Piguet (rapporteur) :



The block contains five handwritten signatures in black ink, corresponding to the names listed on the left. The signatures are: Michel Augsburger (top), Roland Duss, Markus Eberhard, René Losey, and André Piguet (bottom, with a horizontal line above it). The signatures are written in a cursive, somewhat stylized script.